

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI**

OBJET : Aide d'urgence suite aux explosions dans le port de Beyrouth au Liban le 4 août 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et européennes, interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au rapport cadre n° 31 du 24 juillet 2020 portant sur la politique publique initiée par la direction des relations internationales, affaires européennes et interventions humanitaires du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, il est proposé, au titre de 2020 dans le cadre du dispositif "inclusion" et suivant le tableau ci-joint, l'attribution d'une subvention à la Croix-Rouge française pour un montant global de 50 000 €

En effet, le 4 août 2020, une première explosion déclenchée par un incendie dans le port de Beyrouth qui a ensuite conduit à une seconde explosion plus importante dans un entrepôt où étaient stockées 2750 tonnes de nitrate d'ammonium ont engendré la mort de 158 personnes, plus de 6 000 blessés dont 120 dans un état grave et des milliards d'euros de dégâts matériels.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite être présent par un soutien d'aide d'urgence en réponse à l'épreuve qui touche la ville de Beyrouth, et intervenir en cohérence avec :

- les actions des structures du territoire départemental,
- les actions conduites par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

Afin de subvenir aux besoins immédiats de la population de Beyrouth, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge française qui soutient la Croix-Rouge libanaise sur place.

Cette subvention exceptionnelle interviendra en réponse à un appel au don lancé par la Croix-Rouge française pour permettre à la Croix-Rouge libanaise de poursuivre ses actions et à la délégation française sur place de les soutenir, notamment par la distribution de colis alimentaires, d'hygiène, d'abris pour les personnes sans logement, d'équipements de protection individuelle contre la Covid 19, le financement de leurs activités de "clinique mobile", et la réparation des ambulances mises hors d'état en raison de l'explosion.

Il est également proposé une subvention en nature consistant en un don de 250 000 masques de protection d'une valeur de 187 500 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL